

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1012 DU 5 AVRIL 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END

LA PENSÉE DE LA SEMAINE

«C'est le rôle essentiel du professeur d'éveiller la joie de travailler et de connaître».

de Albert Einstein

Extrait de Comment je vois le monde

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

QUE VA FAIRE

LA GUADELOUPE

AVEC LA FIN

DU MODÈLE SOCIAL FRANCAIS ?

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 8

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 15

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 18

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 21

L'AGENDA page 22

Nombre de pages :24

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**
wesleyAminata.

SUIVEZ NOUS sur :



POLITIQUE

LA FIN DU MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS OPPORTUNITÉ OU MALCHANCE POUR LA GUADELOUPE

À quelques jours de la remise du plan détaillé d'économies de 50 milliards d'euros promis pour le 15 avril prochain, il est utile de s'intéresser à l'impact d'un tel plan sur le fameux « modèle social » français et sa principale composante, l'Etat providence à la française. L'état providence à la française, est un ensemble de solidarités institutionnelles et obligatoires entre des Français et d'autres Français : des actifs vers les personnes âgées et les jeunes, des bien-portants vers les malades, des actifs au travail vers les chômeurs, des riches vers les pauvres... Ces solidarités sont organisées en prestations en argent (retraites, assurance chômage, minimas sociaux) ou en services gratuits (santé), plus exactement des prestations ou des services non payés par leurs usagers mais par l'ensemble des contribuables présents ou futurs via les prélèvements obligatoires ou la dette provenant des déficits des comptes sociaux. Le dispositif actuel a fait de la France le pays de l'OCDE ayant, et d'assez loin, les dépenses sociales publiques les plus élevées. L'historien Pierre Nora considère que le modèle social français incluant une forte dose de providentialisme est atteint en profondeur. Le grand spécialiste des questions sociales Raymond Soubie a déclaré que ce modèle social ne pourra pas surmonter une période durable de croissance inférieure à 2%, niveau indispensable pour financer les coûts toujours plus importants d'un système de santé, de retraites, d'éducation et de chômage . Pascal Lamy arrive aux mêmes conclusions en considérant dans que « la redistribution se bloque en-deçà d'un rythme de croissance d'environ 2% ». Pendant longtemps ce modèle a été soutenable, mais cette croissance n'a jamais été atteinte depuis plusieurs années et semble un objectif plutôt élevé dans les années à venir au vu des prévisions de croissance potentielle. Enfin les économistes Yann Algan, Pierre Cahuc et André Zylberberg considèrent que la France est devenue une « société de défiance » crispée notamment du fait de son Etat providence organisé de façon non universaliste (mêmes

prestations pour tout le monde) mais corporatiste et segmentée conduisant chacun, prisonnier de sa case institutionnelle, à considérer que toute réforme se fait nécessairement à ses dépens. Des propos de remise en cause radicale sont également entendus auprès de certains des autres partenaires européens. Le président de la BCE Mario Draghi n'avait pas hésité à déclarer à l'occasion de sa prise de fonction de 2011 que « le modèle social européen est déjà mort, voyez le taux de chômage des jeunes qui prévaut dans certains pays », tandis que la chancelière allemande Angela Merkel considère que « l'Europe ne peut continuer à assurer 50% des dépenses sociales mondiales alors qu'elle ne représente que 7% de la population mondiale et ne produit que 25% de la richesse mondiale ». Le modèle social français, c'était en 2012 les 664 milliards d'euros représentant le tiers du PIB et 58% des dépenses publiques. Depuis 1995 ces dépenses sociales augmentent chaque année de 0,8 points de plus que le PIB : le modèle social français, à dépense structurellement dynamique du fait du vieillissement de la population, explique la totalité de l'augmentation des dépenses publiques rapportées au PIB et bat année après année de nouveaux records . Pour financer cette hausse ininterrompue aboutissant à un très haut niveau de dépenses, la France a déplafonné les cotisations sociales, puis créé la CSG, puis créé la CRDS, puis créé des prélèvements additionnels... mais cela n'a pas suffi. S'est donc constituée depuis le début des années 1990 une dette sociale via l'ingénierie de la CADES (caisse d'amortissement de la dette sociale) à laquelle ont été transférés depuis 1996 pas moins de 265 milliards. Au total les déficits sociaux ont induit une dette sociale représentant 211 milliards et plus de 10% du PIB contre quasiment rien en 1990, le signe d'une tension de financement croissante. La tension croissante sur les recettes que l'on constate à la fois dans les discours - ras-le-bol fiscal, pause fiscale - que dans les chiffres - des prélèvements obligatoires substantiellement moins élevés que prévu en 2013 - renvoie à la question de la croissance et sa capacité de résilience en cas de faible croissance durable. Dans un environnement dans lequel la maîtrise des dépenses publiques, pour ne pas dire le terme tabou d'austérité, devient en quelque sorte « le nouveau normal », qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, la protection sociale constitue naturellement un terrain majeur d'action tant du fait de la taille de son périmètre (le tiers du PIB et 58% des dépenses publiques) que de la dynamique de ses dépenses. Bref probablement pas de maîtrise structurelle et crédible des dépenses publiques sans adaptation significative du

modèle social français. Que va faire la Guadeloupe qui a tout misé sur le social ?

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES, TECHNOLOGIE

COE REXECODE PREVOIT UNE CROISSANCE TIMIDE POUR 2014 ET 2015 POUR LA FRANCE

Dans ses « perspectives économiques 2014-2015 », publiées le 26 mars, l'institut COE-Rexecode, organisme de conjoncture proche des milieux patronaux, prévoit une croissance mondiale en légère accélération et « lente mais régulière » en zone euro. Mais l'économie française verrait son niveau d'activité progresser à un rythme beaucoup moins soutenu que ses voisins européens. Après être sortie de récession au cours du premier semestre, la zone euro « verrait une croissance lente mais régulière » en 2014, puis en 2015 (respectivement, + 1,0 % et + 1,4 %). Ce regain d'activité serait néanmoins insuffisant pour soutenir l'emploi qui progresserait légèrement, de 0,1 % en 2014, puis de 0,3 % en 2015. Cependant, observe COE-Rexecode, compte tenu de la faible progression de la population active, la « maigre progression de l'emploi » permettrait un léger reflux du taux de chômage qui passerait ainsi de 12,1 % en 2014 à 11,9 % en 2015. Ces projections, poursuit l'Institut, seraient plus ou moins marquées entre les différents États membres. Ainsi, en Allemagne, les indicateurs d'activité récents laissent présager « un rythme de croissance modérée », avec une croissance du PIB de 1,7 % en 2014, puis 1,9 % en 2015. En revanche, « grâce à une politique monétaire très active », la croissance au Royaume-Uni poursuivrait sa progression à un rythme soutenu passant de 1,8 % en 2013 à 2,5 % en 2014, pour se fixer à 2,2 % en 2015. Enfin, l'Italie et l'Espagne devraient sortir de récession en 2014 avec un PIB estimé respectivement à + 0,5 % et + 0,8 %, contre - 1,8 % et - 1,2 % en 2013. Ce scénario, prévient l'Institut, n'est toutefois pas à l'abri de « risques propres à la zone euro », qui se sont « atténués » depuis 2012, mais n'ont pas totalement « disparu ». Le premier, précise-t-il, tient à l'extension du risque déflationniste au-delà du cas grec qui « gagne en probabilité à mesure du ralentissement des prix ». Le second, poursuit-il, est lié à la « difficile consolidation budgétaire en Europe ». En effet, si un répit a été observé grâce, notamment, au sursis accordé par le Conseil européen en 2013 et valable jusqu'en 2014

inclus, les divergences intra-européennes demeurent. Elles risquent même de s'accroître « en l'absence d'une trajectoire crédible de retour à l'équilibre budgétaire et plus encore d'endiguement de la dette publique, dont la hausse se poursuivrait en 2014-2015, notamment en France, en Italie et en Espagne ». « L'économie française peine à embrayer sur la timide reprise européenne », observe COE-Rexecode, qui table sur une croissance modeste : 0,6 % en 2014 puis 1,0 % en 2015. Cette « inertie relative » de l'économie s'explique notamment par une fragilité financière des entreprises françaises plus marquée que dans le reste de la zone euro. Néanmoins, souligne l'étude, la hausse des profits après impôt associé, entre autre, laisserait présager une « progression timide » de l'investissement des entreprises qui augmenterait de 1,5 % en volume en 2014, puis de 2,7 % en 2015. Les raisons de ce décalage sont également liées à un ajustement budgétaire plus tardif avec un poids déficit public qui resterait supérieur de 3 % du PIB en 2015 : « un nouveau sursis s'avérerait nécessaire », observe COE-Rexecode. Également en cause, « le déficit de compétitivité, plus que jamais préoccupant », la part des exportations françaises dans les exportations de la zone euro ayant même légèrement reculé au second semestre 2013 après trois années de quasi-stabilisation. Sur le front de l'emploi, le recul des effectifs salariés du secteur marchand, qui avait été de 62 000 postes entre la fin 2012 et la fin 2013, ne serait plus que de 16 000 postes au cours de l'année 2014. Ces effectifs progresseraient légèrement courant 2015. Par ailleurs, « sous l'hypothèse d'une modération progressive de la population active (+ 0,3 % par an) », le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, qui a augmenté de 175 000 au cours de l'année 2013, ralentirait à 72 000 en 2014 et 54 000 en 2015. Le taux de chômage (pour la France métropolitaine) s'inscrirait alors à 10,0 % fin 2014, après 9,8 % fin 2013, puis à 10,2 % fin 2015.

SANTÉ

L' HORMONE DE L' AMOUR NOUS POUSSE -T -ELLE À MENTIR

L'hormone de l'amour nous pousse-t-elle à mentir ? D'après une étude publiée dans le magazine scientifique PNAS, l'hormone de l'amour nous pousserait à mentir et à être malhonnête. En plus de nous procurer sentiments et plaisir, l'ocytocine aurait des effets

néfastes des plus inattendus sur notre comportement. On vous explique. L'ocytocine est plus souvent appelée "hormone de l'amour" en raison de son implication dans la reproduction, l'orgasme, la maternité et la reconnaissance sociale. En bref, l'ocytocine nous aide à éprouver du plaisir, à aimer nos proches et à tisser des liens très forts avec nos enfants. Le bonheur ! Mais figurez-vous que cette hormone aurait certains effets néfastes sur notre comportement. Une équipe de chercheurs de l'Université d'Amsterdam se sont penchés sur les véritables agissements de l'ocytocine et ont ensuite publié une étude des plus intéressantes dans le magazine PNAS (Proceedings of the National Academy of Sciences). Pour arriver à de telles conclusions, ces scientifiques ont mené des tests sur 60 volontaires. Ces derniers ont alors été répartis en deux groupes distincts. L'un d'eux a dû inhaler de l'ocytocine tandis que l'autre consommait un placebo. Un jeu a ensuite été instauré auprès des patients. A l'aide d'une pièce de monnaie, les personnes testées devaient donc faire preuve d'honnêteté pour gagner. Pourtant d'après les chercheurs hollandais, les cobayes ayant consommé de l'ocytocine auraient aussitôt eu tendance à mentir ou à tricher. Ils auraient adopté un comportement bien loin de l'esprit d'équipe et peu moral. Contrairement à ceux qui avaient consommé un placebo, les patients seraient parfois devenus désagréables. D'après les scientifiques, ces comportements malhonnêtes sont forcément dus à l'inhalation de l'ocytocine. Jusqu'ici, ces effets de l'hormone de l'amour n'étaient que très peu connus et c'est pour cette raison que ces chercheurs ont souhaité mené cette étude plutôt surprenante. L'ocytocine serait surtout influente lorsque les sujets sont en groupe. Synthétisée par le cerveau, cette hormone pourrait donc avoir des conséquences inattendues sur l'empathie et l'esprit d'équipe. Il faut toutefois souligner que cette étude concerne de grosses quantités inhalées d'ocytocine. Le premier rôle de cette hormone concerne surtout la maternité et le plaisir. Avant d'être l'hormone du mensonge, elle reste l'hormone de l'amour et serait très importante pour les femmes !

RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU APPELE LE MONDE À S'ATTAQUER AUX DÉFIS DU 21^e SIECLE

De la réduction de la faim et de la pauvreté à la lutte contre les changements climatiques, le monde fait face à d'énormes défis qui ne peuvent être résolus que de manière collective, a souligné vendredi le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, dans un discours prononcé à Prague le 4 avril 2014. « Nous sommes à la croisée des chemins. Il y a trois questions sur l'agenda mondial pour l'année à venir qui façonneront la vie des gens pour les générations à venir. 2015 sera une année de choix globaux », a déclaré M. Ban dans un discours prononcé devant des étudiants tchèques à l'Université Charles. Tout d'abord, a-t-il noté, il est essentiel d'accélérer les progrès pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dont l'échéance a été fixée à 2015. « Des progrès importants ont été réalisés. La pauvreté dans le monde a été réduite de moitié. Davantage d'enfants vont à l'école », a-t-il souligné. « Mais il y a un long chemin à parcourir. L'extrême pauvreté affecte encore plus d'une personne sur sept sur Terre. La faim affecte près d'un milliard de personnes. » « J'exhorte la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour accélérer les progrès pour atteindre les OMD l'année prochaine », a dit le Secrétaire général. Deuxièmement, M. Ban a jugé nécessaire d'inaugurer un avenir durable tout en s'adaptant à l'évolution du paysage mondial. « Nous sommes en train de tirer les leçons de l'expérience des OMD alors que nous nous efforçons d'élaborer un programme à long terme qui va définir les efforts de développement pour la prochaine génération », a-t-il dit. Un troisième défi est la lutte contre les changements climatiques, un problème que le chef de l'ONU a mis en lumière lors de visites à travers le monde, notamment récemment au Groënland, où la glace fond rapidement. Vendredi, dans la capitale tchèque, il a visité un système de protection contre les inondations, un projet qui permet à Prague de s'adapter au défi des changements climatiques. « Partout dans le monde, les changements climatiques représentent une menace existentielle - mais si nous exploitons les possibilités

liées à la lutte contre les changements climatiques, nous pouvons tirer d'énormes avantages économiques », a estimé M. Ban. En septembre, le Secrétaire général convoquera un Sommet sur le climat à New York pour préparer la voie à un accord juridiquement contraignant d'ici à 2015. « Ce sont de grands défis et nous ne pouvons pas y faire face seuls », a insisté Ban Ki-moon.

AMÉRIQUE CARAÏBES

NOUVEAU PUISSANT SÉISME AU CHILI

Vingt-quatre heures après un précédent séisme de magnitude 8,2, qui a provoqué un début de tsunami sur les côtes chiliennes ainsi qu'au Japon, la terre a de nouveau tremblé, jeudi 3 avril, au Chili. Une puissante réplique de magnitude 7,6 a été enregistré à une vingtaine de kilomètres au sud de la ville d'Iquique. Une alerte au tsunami a été rapidement levée. Ce nouveau séisme s'est produit dans les terres et beaucoup plus près de la ville que celui de la veille, situé à 89 kilomètres au large et qui avait tué 6 personnes. Pour le moment, les autorités n'ont signalé aucune victime ni dommage matériel. Les autorités ont demandé à toute la population proche de la côte dans le nord du pays de quitter les lieux, avant de réduire cette alerte uniquement à l'extrême-nord. Parmi les personnes évacuées, la présidente Michelle Bachelet, qui s'était rendue sur place pour évaluer les dégâts dans la ville d'Arica. Comme la veille, les habitants de la région ont reçu un SMS leur ordonnant d'évacuer la zone dans le cas où un tsunami frapperait les côtes. L'alerte a finalement rapidement été levée. Le Chili est un des pays les plus touchés par les séisme au monde. Un tremblement de terre d'une magnitude de 8,8 avait provoqué la mort de plus de 700 personnes en 2010, détruisant plus de 220 000 maisons. Le séisme le plus puissant enregistré dans le monde l'a été au Chili – d'une magnitude de 9,5 en 1960, tuant plus de 5 000 personnes. Des centaines de tremblements de terre ont secoué la pointe nord du pays au cours de ces deux dernières semaines, mettant les nerfs des habitants à vif, tandis que les spécialistes ne pouvaient confirmer s'il s'agissait d'un signe avant-coureur d'un désastre. Une secousse de magnitude 6,7, le 16 mars, avait notamment entraîné quelques dégâts mineurs et la brève évacuation de 100 000 personnes mais aucun tsunami n'avait été signalé.

HAÏTI : CHANGEMENT DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Dans une note publiée début avril et datant du mois de mars 2014 la banque centrale haïtienne a décidé de changer sa politique monétaire .Elle écrit :

« **Le maintien de la stabilité des prix reste et demeure la préoccupation principale des autorités monétaires haïtiennes.** Au cours du deuxième trimestre de l'exercice fiscal 2014, l'un des faits saillants ayant caractérisé la conjoncture économique nationale est la volatilité du taux de change dans un contexte de décélération continue de l'inflation. En effet, après une période d'accalmie pendant laquelle le taux de change de fin de période a affiché une remarquable stabilité en évoluant autour de 43,75 gourdes pour un dollar américain, au début du deuxième trimestre de cet exercice cette situation a été renversée. Le taux de change de fin de période a repris sa remontée en janvier 2014 pour atteindre 44,53 gourdes en mars 2014. Parallèlement, l'inflation a poursuivi l'orientation baissière amorcée depuis mai 2013 en s'inscrivant à 3,2 % en février 2014 après avoir stagné à 3,4 % pendant les trois derniers mois. **Face à cette situation et compte tenu des incertitudes entourant l'environnement économique et financier national et international relatives à la nature et l'ampleur des chocs éventuels d'origine interne et externe qui pourraient surgir à court et moyen termes, il a été décidé de resserrer les conditions monétaires en relevant non seulement les taux des réserves obligatoires et les taux directeurs mais en modifiant aussi le mode de constitution des réserves obligatoires des passifs libellés en devises étrangères.** Cependant, l'exonération accordée aux banques depuis 2010 pour les prêts sains au logement est maintenue inchangée. Cette décision rentre dans le cadre des mesures préventives destinées à se prémunir contre le risque de reprise des tensions inflationnistes en cas de chocs macroéconomiques internes ou externes. Suite à cette décision, dès le premier avril 2014, les coefficients de réserve obligatoire sur les passifs en gourdes seront passés à 37 % pour les banques commerciales et les filiales non bancaires et 25,5 % pour les banques d'épargne . Ceux des passifs libellés en devises étrangères seront passés à 39 % pour les banques commerciales et les filiales non bancaires et 27,5 % pour les banques d'épargne et de

logement. Le mode de constitution des réserves sur les passifs en monnaies étrangères qui ont été ramené à 100 % au cours de l'exercice 2012 sont actuellement de 10 % en gourdes et 90% en monnaies étrangères. **Par ailleurs, à compter du 24 mars 2014, les taux d'intérêt nominaux sur les Bons BRH de toutes maturités ont été augmenté de deux points pour se fixer comme suit : 3 % pour les bons à 7 jours, 4 % pour les bons à 28 jours et 5 % pour les bons à 91 jours.** En ce qui a trait à la gestion de la liquidité bancaire via l'adjudication des bons BRH, l'encours des bons BRH qui a légèrement augmenté en janvier 2014 par rapport au début de l'exercice, a graduellement diminué pour atteindre 5,26 milliards de gourdes au 12 mars 2014. Il importe de noter que l'encours des bons BRH a été modulé en tenant compte des émissions des Bons du Trésor de façon à favoriser la participation des banques commerciales et autres institutions financières aux adjudications. Notons que le Trésor Public a procédé à deux émissions de billets de trésorerie au cours du deuxième trimestre 2014 pour un montant total de 2 880 millions de gourdes. En outre, la Banque Centrale a fait des interventions sur le marché des change en réalisant des ventes nettes de 16.5 millions de dollars américains dans le but de conforter l'offre de devises sur ce marché. Cette vente de devises a permis à la banque centrale d'absorber un montant de liquidité équivalant à plus de 700 millions de gourdes ».

Ces décisions de la banque centrale auront des effets économiques très importants. En effet Le taux d'intérêt sur les bons de 91 jours est le taux directeur de la BRH ou même l'instrument par excellence de sa politique monétaire. Il permet à la Banque Centrale de contrôler le niveau de liquidité dans l'économie. En rendant plus cher le coût de l'investissement , les autorités monétaires ont créé les conditions pour qu'il soit moins aisé d'investir . Les entreprises mais aussi l'état vont voir leur compétitivité diminuer .Il est vrai qu'en contrepartie les taux directeurs fixés par la banque centrale ont une influence sur le taux de change de la gourde . En effet, une hausse des taux d'intérêt implique une meilleure rentabilité du prêt pour le prêteur . Les prêteurs éventuels vont donc avoir tendance à se diriger vers ce marché. Ce faisant, ils vont acheter des titres sur ce marché (par exemple des obligations d'entreprise ou d'État à 4 %). Rappelons qu'en achetant des obligations, on « prête » de l'argent). Ainsi la demande pour cette monnaie va devenir plus forte, et sa valeur va s'élever sur le marché des changes (marché

des devises). Ainsi, une hausse du taux d'intérêt peut avoir tendance à augmenter la valeur d'une devise sur le marché des changes.

Il en va de même avec l'augmentation des réserves obligatoires. Les réserves obligatoires sont des réserves financières que les banques et autres établissements financiers doivent déposer auprès de la banque centrale. Le montant des réserves obligatoires à déposer, rémunérées ou non selon les pays, est calculé comme un pourcentage de leur encours de dépôts. En général, seule une partie des dépôts est prise en compte. Les autorités monétaires peuvent faire varier le montant des réserves obligatoires en fonction de leur volonté de limiter l'expansion du crédit (voir effet multiplicateur du crédit) : elles s'en servent comme un des instruments de leur politique monétaire. Quand elles augmentent le montant des réserves c'est généralement pour réduire les pressions inflationnistes.

La politique monétaire de la banque se donne en fait pour objectif de défendre l'économie d'importation qui prédomine en Haïti . Défendre à tous prix le taux de change gourde dollar favorise l'importation à des prix acceptables les produits qui vont être consommés sur place . La question qui se pose est de savoir s'il faut continuer çà défendre ce modèle ou s'il faut construire un nouveau modèle fondé sur la production nationale ? Probablement , il faudrait élargir les missions de la Banque centrale .

POUR MIEUX COMPRENDRE

La Banque de la République d'Haïti est la Banque Centrale d'Haïti. Son rôle a été organisé par le décret du 17 août 1979 qui donna lieu à sa création. La législation en vigueur assigne quatre missions fondamentales à la BRH, lesquels peuvent être énoncés comme suit :

protéger les valeurs interne et externe de la monnaie nationale;

assurer l'efficacité, le développement et l'intégrité du système de paiements;

assurer la stabilité du système financier;

agir comme banquier, caissier et agent fiscal de l'État.

La politique monétaire désigne l'ensemble des décisions et des actions mises en œuvre par les autorités monétaires afin de réguler la quantité de monnaie qui circule. Toutes les banques commerciales sont dans l'obligation de détenir un compte auprès de la banque centrale. C'est à travers ces comptes qu'elle mène sa politique monétaire. La politique monétaire de la Banque Centrale est mise en œuvre à travers les instruments tels que les taux d'intérêt sur les Bons BRH à maturité de 7, 28 et 91 jours, les taux sur les réserves obligatoires sur les passifs en monnaie locale et en monnaie étrangère, et les interventions sur le marché des changes. Depuis le mois de novembre 1996, la Banque Centrale a introduit les bons BRH comme nouvel instrument de reprise de la liquidité à court terme du système bancaire. Cette mesure visait un double objectif. D'une part, il s'agissait de substituer progressivement les bons BRH aux réserves obligatoires pour signifier que la banque voulait rompre avec la politique de répression financière qui avait prévalu durant les quinze années antérieures. D'autre part, il était donné aux opérateurs économiques le signal d'un engagement de la BRH envers le développement du marché interbancaire. Le taux servi sur les bons BRH à échéance de 91 jours peut être considéré aujourd'hui comme le taux de référence utilisé par les banques commerciales pour les opérations de trésorerie. Il permet aussi de déterminer le taux de réescompte pratiqué par la BRH pour les mises en pension de bons. De fait, le taux moyen des adjudications est devenu le taux directeur de la BRH. Aujourd'hui, les bons BRH maintiennent leur rôle de contrôle de la liquidité bancaire; leur niveau de rémunération reflète généralement les opportunités d'emploi des ressources des banques. À terme, lorsque les circonstances le permettront, les bons BRH devraient laisser la place aux bons du Trésor.

OCCIDENT

LE CONGRÈS JUIF MONDIAL RÉUNI À PARIS

Le Congrès juif mondial (WJC) a tenu la réunion semestrielle de son conseil d'administration à Paris, le 31 mars 2014. Le Conseil est composé de 49 membres, plus le représentant des États-Unis,

l'ambassadeur Ira Forman en charge de la lutte contre l'antisémitisme. Il comprend deux membres français, Roger Cukierman (président du Crif et vice-président du Congrès juif mondial) et David de Rothschild (président de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et membre du Bureau du Congrès juif mondial). Outre ses membres, le Conseil d'administration a entendu une communication de l'économiste français Jacques Attali. Le Conseil a adopté plusieurs motions

- Soutien à Manuel Valls, nouveau Premier ministre français, pour son action contre l'humoriste antisioniste Dieudonné.

- Lutte contre l'antisémitisme. Notamment approbation des sanctions britanniques contre le footballeur Nicolas Anelka (ami de Dieudonné), demande au gouvernement australien de ne pas réformer le Racial Discrimination Act, et soutien aux autorités grecques dans leur lutte contre le parti Aube dorée.

- Situation en Ukraine. Le Conseil a appelé les gouvernements à ne pas exagérer la situation des juifs dans le pays et à ne pas l'utiliser pour contester la légitimité du nouveau gouvernement.

- Israël et le processus de paix. Dénonciation du prétendu caractère d'apartheid de l'État d'Israël et de la campagne de boycott BDS. Appel à la reconnaissance du caractère d'État juif d'Israël.

- Protocole Argentine-Iran. Appel à l'abrogation du Protocole d'entente sur l'enquête relative aux attentats commis à Buenos Aires en 1994.

- Hongrie. Dénonciation de la célébration de l'ancien régent Miklós Horthy par les autorités hongroises et soutien à la communauté juive de Hongrie qui boycottera les manifestations mémorielles de l'Holocauste.

Enfin, le Conseil a adopté le rapport de Robin Shepherd sur l'évolution des groupes néo-nazis en Europe. On observera que le Congrès juif mondial ne défend pas les juifs, mais les intérêts de l'État d'Israël. De même, il ne combat pas les nazis en général, mais uniquement ceux qui menacent les intérêts israéliens.

LA FRANCE COMPLICE DU GÉNOCIDE

A l'occasion du 20ème anniversaire du génocide rwandais, Jean-François Dupaquier, journaliste, écrivain et témoin expert au Tribunal Pénal International pour le Rwanda revient sur l'éventuelle responsabilité de la France dans le drame :

« A l'époque des faits, l'exécutif Français était marqué par la cohabitation entre la gauche et la droite. Pourtant sans le soutien de Paris au régime du président Juvénal Habyarimana, le génocide n'aurait jamais pu avoir lieu. La France a fourni un parapluie militaire en repoussant les offensives du Front Patriotique Rwandais. Sans cet appui, le régime de l'époque n'aurait jamais eu le temps de préparer la tentative d'extermination de la population Tutsi. D'un autre côté, les militaires français présents au Rwanda étaient hautement qualifiés, je ne vois pas comment ils n'auraient pas été au courant de ce qui se tramait. Pour moi la connivence est évidente, les Français savaient qu'il y avait un génocide en préparation. La France refuse toujours de déclassifier les documents relatifs au Rwanda. Pour le peu qu'on en sache, ces documents sont absolument accablants. Les protagonistes cherchent à ce que ces archives ne soient pas dévoilées de leur vivant. Ce ne sont bien évidemment que des supputations, mais ces documents pourraient contenir la preuve que la France connaissait parfaitement la réalité de la guerre civile et a choisi d'y participer sérieusement, en comprenant que cela pouvait passer par l'extermination. Il faut comprendre qu'il n'y a pas de prescription lorsqu'il s'agit de génocide. De fait, plusieurs hauts responsables pourraient être condamnés ».

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La prudence domine ce vendredi matin sur les places boursières asiatiques, avant la publication cet après-midi des chiffres de l'emploi américain en mars... A Tokyo, l'indice Nikkei cède 0,07%

peu avant la clôture, tandis que Hong Kong recule de 0,3%, le Shanghai Composite progresse de 0,2%, Taiwan redonne 0,2% et Séoul relâche 0,3%. Enfin, Sydney gagne 0,2%, Singapour cède 0,2% et Bombay (indice BSE Sensex) fléchit de 0,5% en matinée. L'indice MSCI Asie Pacifique est en passe de conclure sa deuxième semaine de hausse consécutive, avec une progression de l'ordre de 1,5% depuis lundi, sur fond de mesures de relance ciblées annoncées mercredi soir en Chine, et de reflux du yen... La monnaie nipponne a cédé plus de 1% cette semaine, s'approchant du seuil des 104 Y/\$, ce qui a favorisé les valeurs exportatrices japonaises à la Bourse de Tokyo.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini en forte baisse ce vendredi soir, notamment le Nasdaq qui a chuté sur des prises de bénéfices, avant le début de la saison des publications trimestrielles d'entreprises la semaine prochaine. Les investisseurs ont pris connaissance aujourd'hui d'un rapport mensuel de l'emploi outre-Atlantique sans grande surprise. Le taux de chômage est resté stable à 6,7%, alors que les créations de postes sont ressorties à 192.000 en mars. Les chiffres de janvier et février ont par ailleurs été révisés en hausse. Le DJIA a reculé de 0,96% à 16.413 pts, le Nasdaq a plongé de 2,60% à 4.128 pts, et le S&P500 a perdu 1,25% à 1.865 pts. Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA a gagné 0,6%, le Nasdaq a perdu 0,7% et le S&P500 a repris 0,4%. D'après le Département américain au Travail ce vendredi, les créations de postes non-agricoles aux Etats-Unis pour le mois de mars 2014 se sont établies au nombre de 192.000, contre un consensus de place voisin de 200.000. Le taux de chômage national, quant à lui, est ressorti à 6,7%, contre 6,6% de consensus et 6,7% un mois auparavant. Notons également que les créations de postes de février, précédemment évaluées à 175.000, ont été révisées en hausse à environ 197.000. Les chiffres de janvier et février ont été revus à la hausse de 37.000 en données cumulées. Les chiffres de janvier passent de 129.000 à 144.000 créations. En mars, seul le secteur manufacturier américain a détruit quelques emplois. Le taux de participation à la force de travail du mois de mars est ressorti à 63,2%, contre 63% un mois auparavant.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en forte hausse vendredi, prolongeant leur tendance positive pour la neuvième séance d'affilée, grâce à un rapport mensuel favorable sur l'emploi aux Etats-Unis et à une nouvelle accélération des opérations de fusions-acquisitions. Les créations d'emploi sont restées sur un rythme soutenu aux Etats-Unis pour le deuxième mois consécutif en mars et soulignent l'accélération de la reprise après un début d'année perturbé par des conditions climatiques rigoureuses. L'économie américaine a créé 192.000 emplois le mois dernier après 197.000 en février, a annoncé le département du Travail, un chiffre légèrement inférieur aux attentes des économistes qui anticipaient 200.000 créations de postes. Le taux de chômage est resté stable à 6,7%. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,79% (+35,22 points) à 4.484,55 points, gagnant 1,66% sur la semaine. Le Footsie britannique prend 0,7% comme le Dax allemand, tandis que l'indice EuroStoxx 50 gagne 0,74% et le FTSEurofirst 300 0,48%.

CHANGE

L'euro reculait un peu face au dollar vendredi dans un marché digérant des chiffres de l'emploi sans grande surprise aux États-Unis, la monnaie unique restant minée par des propos du président de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,3701 dollar - tombant plus tôt dans la séance jusqu'à 1,3673 dollar, son niveau le plus faible en cinq semaines - contre 1,3717 dollar jeudi à la même heure. La monnaie unique européenne poursuivait son repli face à la devise nippone à 141,49 yens contre 142,61 yens jeudi. Le dollar aussi baissait face à la monnaie japonaise, à 103,25 yens - après avoir tenté de rebondir, grimpant même vers 12H35 GMT à 104,13 yens, au plus haut depuis fin janvier - contre 103,94 yens la veille. Vers 21H00 GMT, la livre britannique restait quasi stable face à la monnaie unique européenne, à 82,69 pence pour un euro, et baissait face au dollar, à 1,6567 dollar pour une livre. La monnaie helvétique se stabilisait face à l'euro, à 1,2224 franc suisse pour un euro - après avoir atteint vers 12H35 GMT 1,2249 franc, son niveau le plus faible depuis mi-février. La devise suisse perdait un peu de terrain face au dollar, à 0,8919 franc suisse pour un dollar, après être tombée vers 12H35 GMT à 0,8953 franc, au plus bas depuis mi-février. La devise chinoise a terminé à 6,2123 yuans pour un dollar, contre 6,2114

yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.297,25 dollars au fixing du soir, contre 1.284 dollars jeudi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont terminé la séance en nette hausse vendredi à New York, portés par la persistance des blocages sur les exportations libyennes et un rapport de bonne tenue sur l'emploi américain. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mai a gagné 85 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 101,14 dollars. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai a terminé à 106,72 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en hausse de 57 cents par rapport à la clôture de jeudi. Des rumeurs sur le début de négociations entre les autorités libyennes et des rebelles autonomistes qui bloquent depuis huit mois des terminaux pétroliers dans l'Est du pays avaient fait espérer aux investisseurs la reprise imminente des exportations. La perspective du retour en masse de brut libyen sur le marché mondial avait pesé sur les cours du Brent et du WTI ces derniers jours.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

LE NOUVEL ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'entretien professionnel vise à recenser les besoins de formation d'un salarié et rendre le salarié acteur de son évolution professionnelle. « L'acte I » de l'entretien professionnel a été instauré par l'accord national interprofessionnel du 5 décembre 2003, en amont de la formation par de nouveaux outils de gestion des compétences. Acte I ou acte II de sa version, cet entretien professionnel ne doit pas se confondre avec celui réalisé annuellement et individuellement... En effet, l'entretien professionnel se différencie de l'entretien annuel ou l'entretien d'évaluation par les finalités poursuivies. En l'occurrence, ces deux derniers types d'entretien servent à apprécier le travail fourni en fonction d'objectifs fixés. Par la suite, ils peuvent avoir un effet sur le salaire, les primes et les possibilités de promotion dans

l'entreprise. En somme, ils permettent :

- d'échanger sur les objectifs à atteindre,
- de donner un retour d'informations relatif aux performances du salarié.

Quant à l'entretien professionnel, il offre l'occasion à chaque salarié d'élaborer son projet professionnel à partir de ses souhaits d'évolution dans l'entreprise, de ses aptitudes et en fonction de la situation de l'entreprise. Les outils existants donnent-ils les moyens de développer les compétences et les qualifications des salariés ? Pour favoriser leur évolution professionnelle et dynamiser la compétitivité des entreprises, la réforme de la formation professionnelle donne un cadre structuré aux salariés pour s'exprimer sur leurs attentes : l'entretien professionnel « acte II ». Chacun le sait, l'évolution des compétences des salariés reste le principal levier de compétitivité des entreprises. Dorénavant, pour chaque salarié, dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, un entretien professionnel est mis en œuvre afin de le rendre acteur de son évolution professionnelle. Cet entretien a lieu au minimum tous les deux ans et donne lieu à une formalisation écrite allégée dont le modèle peut être fourni par l'OPCA dans le cadre du service de proximité. Il permet d'envisager, lorsque la structure de l'entreprise le rend possible, les perspectives d'évolution professionnelle du salarié, notamment en termes de qualification et d'emploi. Tous les six ans, l'entretien professionnel permet à l'employeur de faire avec chaque salarié un état des lieux récapitulatif de son parcours professionnel dans l'entreprise. Il convient également de préciser que toute formalisation de ces entretiens peut être portée par le salarié dans une annexe à son passeport orientation formation. Ce « passeport de travail » est accessible via le système d'information du compte personnel de formation. Ce relevé formalisé par écrit, est constitué d'éléments objectivables, à partir d'une liste définie par accord d'entreprise, ou à défaut par accord de branche, ou reprenant a minima les critères définis ci-dessous :

- les entretiens réalisés,
- les actions de formation suivies par le salarié,
- les évolutions salariales collectives ou individuelles ou les évolutions professionnelles intervenues,

- les VAE ou les certifications, mêmes partielles, obtenues par le salarié.

Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, ce relevé de situation doit vérifier si, sur la période des six ans considérée, le salarié a bénéficié d'éléments répondant à au moins trois de ces quatre familles de critères. Le cas échéant, le salarié bénéficie d'un abondement correctif de son compte personnel formation égal à 100 heures. En tout état de cause, il doit être systématiquement proposé au salarié qui reprend son activité à l'issue :

- d'un congé de maternité,
- d'un congé parental d'éducation,
- d'un congé de soutien familial,
- d'une période d'activité à temps partiel (au sens de l'article L1225-47 du Code du travail),
- d'un congé d'adoption,
- d'un arrêt longue maladie (article L.324-1 du Code de la sécurité sociale),
- d'un congé sabbatique,
- d'un mandat syndical.

De plus, le salarié peut bénéficier de prestations de conseil et d'accompagnement (en amont comme en aval) de celui-ci en sollicitant le « tout nouveau » conseil en évolution professionnelle. Enfin, il semble évident qu'un entretien non suivi d'effet ne peut que ternir l'image du dispositif auprès des salariés. Pour éviter cela, l'employeur doit tout mettre en œuvre pour essayer de « donner corps » au plan d'action négocié en entretien : formation, mobilité etc. Pour ce faire, il s'agira de bien identifier la nature de la demande du salarié via une synthèse de tous les entretiens menés afin de lui apporter une réponse eu égard aux dispositifs internes existants. D'ici 2017, l'opportunité d'adapter ce type de dispositif aux entreprises de 10 à 49 salariés sera étudiée. D'ici là, attendons de voir si ce nouvel outil de gestion des carrières florira comme la nature avec l'arrivée du printemps...

*** Source : loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en janvier 2014:68 470 (+4,6% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

AVRIL 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

AVRIL 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

AVRIL 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

AVRIL 12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

AVRIL 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle. • Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

AVRIL 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance

maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

AVRIL 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

AVRIL 30

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes.
- Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.
- Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

LA NATION À VOTRE SERVICE